

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 SEPTEMBRE 2014**

L'An deux mille quatorze, le 15 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2014

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Freddy VASSEUR, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Corine ARSAC-MARZE, Patrick GROUPIERRE, Geneviève BOUIX, Eric GRADELLE, Isabelle WICKI, Laetitia POLLIOTTI, Philippe MILLOT, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Luc CHARPENTIER, Sylvie DELOCHE, , Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER, Chantal GAMEL-BERARD, Myriam COMON, Ali CHAABI, Marjolaine BOUVIER.

POUVOIRS : Jacques LACOUR à C. ARSAC-MARZE, Sabrina QUESQUE à Sylvie DELOCHE, Annie PALOU à Geneviève BOUIX, Jean-Michel BOCHATON à Pierre TRAPIER.

-X-X-X-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

1) REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (rapporteur : G. GIRARD).

En application de l'article L 2121-8 du CGCT qui stipule que "dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation", le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur joint en annexe.

2) CAVARO (Communauté d'Agglomération Valence Romans) – Rapport Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (rapporteur : S. BROT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT (validé le 26 août 2014) fixant l'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2014 (sans changement pour la commune de Portes-lès-Valence).

3) GARANTIE D'EMPRUNT – HABITAT DAUPHINOIS (rapporteur : S. BROT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la commune vienne en garantie de l'emprunt de 2 325 579 € souscrit par la société HABITAT DAUPHINOIS pour la réalisation de 20 logements en location accession (programme *Carré Lumière* sur la *Porte Verte*).

4) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (rapporteur : F. VASSEUR).

M. VASSEUR rappelle que l'association *La boussole*, qui regroupe de jeunes Portoais, a mené une opération de nettoyage dans plusieurs quartiers de la commune. Afin de conforter et d'aider au développement de cette association, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 €. Après débat et l'intervention de Ali CHAABI sur le fond et la forme que doit prendre le soutien municipal à ce type d'association, la délibération est adoptée à l'unanimité, Madame le maire rappelant que l'objectif est d'aider ces jeunes Portoais à sortir du cycle incivilité / délinquance et que l'aide municipale sera conditionnée par leur bon comportement.

5) REMBOURSEMENT FRAIS DE FOURRIERE (rapporteur : P. GROUPIERRE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le remboursement de frais de fourrière suite à une erreur de procédure confirmée par le tribunal de police.

6) PARTICIPATION COMMUNALE AU FONDS UNIQUE LOGEMENT ET HABITAT (rapporteur : S. TAULEIGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit son aide fixée à 0.50 € par habitant, soit 4832.50 €. Les éléments chiffrés des bénéficiaires sur la commune seront communiqués dès retour du Conseil Général.

7) PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLU (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la prescription de révision de PLU, qui vise à la mise en conformité avec la loi du 12/07/2010 portant engagement national pour l'environnement (dite ENE ou GRENELLE) et le cas échéant, avec la loi du 24/03/2014 dite loi ALUR.

8) DOSSIER AUTORISATION ETABLISSEMENT CLASSÉ - SCADA FRANCE A VALENCE (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au dossier des Etablissements SCPA FRANCE.

9) NOMBRE DE REPRESENTANTS AU COMITE TECHNIQUE (rapporteur : S. BROT).

Sur proposition de Madame le Maire, en accord avec l'organisation syndicale représentée au comité technique, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité soit 5 représentants pour chaque collège.

12) DECISIONS (rapporteur : G. GIRARD).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 14/47 : Signature avec la Société MEWA, d'un contrat pour la mise à disposition de lavettes pour le CTM, d'un montant de 11.75 €/HT par semaine, révisable.

N° 14/74 : signature avec la société VBS, d'un avenant au contrat de maintenance des copieurs, portant l'échéance au 31 mars 2015.

N° 14/75 : non préemption sur la propriété de la SCI CHOPAVAL, cadastrée section AA 70 La Motte.

N° 14/76 : reconduction au 1^{er} août 2014, du bail de location conclu avec l'ADAPT le 1^{er} septembre 2012, sous forme de bail commercial selon les conditions définies dans le bail initial et l'avenant du 1^{er} juillet 2014.

N° 14/77 : non préemption sur la propriété de Monsieur Pierre VISSE, cadastrée section AZ 127, Impasse Pierre Semard.

N° 14/78 : non préemption sur la propriété de Monsieur BOUVIER Serge, cadastrée section AV 171, 12 allée du Clos des Cytises.

N° 14/79 : non préemption sur la propriété de Monsieur Sébastien GARGALLO et Madame Virginie VERCHERE, cadastrée section AM 81, 1 rue Paul Verlaine.

N° 14/80 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jérémie SOUVETON et Madame Patricia BEY, cadastrée section AO 122, Les Sapins, 1 rue Henri Barbusse.

N° 14/81 : non préemption sur la propriété de Monsieur Aimé ASTIER, cadastrée section AS 187, 196, 197, 201, 202, 204, 52 allée de l'Orée du Bois, lotissement Au Pré d'Alice.

N° 14/82 : non préemption sur la propriété de la SCI JML Immobilier, cadastrée section AL 29, 9 rue Jean Jaurès.

N° 14/83 : non préemption sur la propriété de Monsieur Pierre TRAUT, cadastrée section AK 136, 750 avenue Pierre Brossolette.

N° 14/84 : non préemption sur la propriété de Monsieur Guillaume DEFRANCQ, cadastrée section AN 305, 306 et 307, 82 rue Jean Jaurès.

N° 14/85 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jacques RUEL, cadastrée section AY 62, 2 rue Jean Moulin.

N° 14/86 : non préemption sur la propriété de Monsieur Yann PEREZ et Madame Laëtitia ALLAIGRE, cadastrée section AP 54, 20 rue Edith Piaf.

N° 14/87 : signature avec la SARL Traiteur les 4 Saisons, d'un marché pour la fourniture de repas pour les anciens, au prix unitaire du repas fixé à 25.96 €/TTC, pour un nombre maximum de 500 personnes, variation tolérée de 10 %.

N° 14/88 : signature avec la société Les Celliers du Périgord, d'un marché pour la fourniture de paniers gourmands, au prix unitaire de 18.99 €/TTC, pour un nombre de colis fixé à 900, variation tolérée de 20 %.

N° 14/89 : non préemption sur la propriété de Madame Danielle DESNUELLES CANALS, cadastrée section AT 94, 9 allée des Griottes.

N° 14/90 : location à l'EURL Le Panier Provençal d'un local commercial situé dans le centre commercial, aux charges et conditions définies dans le bail, à compter du 1^{er} septembre 2014.

N° 14/91 : non préemption sur la propriété de Monsieur et Madame RICHOMME, cadastrée section AN107, 8 rue Gérard Philippe.

N° 14/92 : non préemption sur la propriété de Monsieur BEQIRI BURIM, cadastrée section AY 79 et AY 80, 16 rue Estienne d'Orves.

N° 14/93 : non préemption sur la propriété de Madame Sylviane ROUSSIER épouse ESTEOULLE, cadastrée section AV 188 et AV 196, Les Jardins de Clarisse, lot N° 4.

N° 14/94 : non préemption sur la propriété de HABITAT DAUPHINOIS, cadastrée section AK 213, 45 rue Danielle Mitterrand.

N° 14/95 : non préemption sur la propriété de HABITAT DAUPHINOIS, cadastrée section AK 214 43 rue Danielle Mitterrand.

N° 14/96 : non préemption sur la propriété de HABITAT DAUPHINOIS, cadastrée section AK 215, 41 rue Danielle Mitterrand.

N° 14/97 : non préemption sur la propriété de HABITAT DAUPHINOIS, cadastrée section AK 216, 39 rue Danielle Mitterrand.

N° 14/98 : non préemption sur la propriété de HABITAT DAUPHINOIS, cadastrée section AK 217, 37 rue Danielle Mitterrand.

N° 14/99 : non préemption sur la propriété de HABITAT DAUPHINOIS, cadastrée section AK 218, 35 rue Danielle Mitterrand.

N° 14/100 : non préemption sur la propriété de HABITAT DAUPHINOIS, cadastrée section AK 219, 33 rue Danielle Mitterrand.

N° 14/101 : non préemption sur la propriété de HABITAT DAUPHINOIS, cadastrée section AK 220, 31 rue Danielle Mitterrand.

N° 14/102 : non préemption sur la propriété de M. et Madame MANDARON, cadastrée section AL 276, 12 rue Jean Zay.

N° 14/103 : non préemption sur la propriété de Amar HERZI et Christelle GIRELLI, cadastrée section AP 206, 34 rue Vincent Van Gogh, les Chênes II.

N° 14/104 : Signature avec la société FOLIATEAM, d'un contrat de maintenance pour l'autocommutateur de la mairie, à échéance du 31 décembre 2017, pour un montant de 3 100 € /HT par an, actualisé chaque année.

N° 14/105 : Signature avec la société FOLIATEAM, d'un contrat de maintenance pour l'autocommutateur du CTM, à échéance du 31 décembre 2017, pour un montant de 360 €/HT par an, actualisé chaque année.

N° 14/106 : Signature avec la société THEROND, de l'avenant n° 1 au lot n° 5 du marché intitulé "restructuration et création d'une salle d'activités au centre culturel", d'un montant de 3 889 € HT.

N° 14/107 : Signature avec la société DELORME BATTANDIER, de l'avenant n° 1 au lot n° 4 du marché intitulé "restructuration et création d'une salle d'activités au centre culturel", d'un montant de 5 617 € HT.

N° 14/108 : Signature avec l'entreprise SATRAS, de l'avenant n° 1 au marché intitulé "Restructuration et création d'une salle d'activité au centre culturel", d'un montant de 1 438.19 € HT.

N° 14/109 : Signature avec la société TRAVERSIER, de l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché intitulé "restructuration et création d'une salle d'activités au centre culturel", d'un montant de 6 105.27 € HT.

N° 14/110 : Signature avec la société INEO RESEAUX SUD-EST, d'un marché intitulé "Travaux d'éclairage sportif de la piste d'athlétisme du collège Jean Macé", d'un montant de 27 907.01 € HT.

N° 14/111 : Signature avec la société SATRAS, d'un marché intitulé "travaux de construction d'un columbarium", d'un montant de 19 285.79 €/TTC.

N° 14/112 : Encaissement d'un chèque de 563.17 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 1^{er} juillet 2014, relatif au bris de glace d'un véhicule de la police municipale, suite à un jet de pierres.

11) QUESTIONS ORALES.

11.1 – Madame COMON sollicite la municipalité et particulièrement Monsieur GROUSSON, adjoint à l'Economie, pour connaître les actions mises en œuvre suite à l'annonce de fin d'activité du Groupe RAPP (FLY et ATLAS).

Monsieur GROUSSON rappelle que ce dossier n'est pas spécifiquement portois, mais qu'il s'agit de la liquidation d'un groupe national, pour lequel certaines solutions sont déjà en œuvre avec le groupe CONFORAMA et que d'autres sont à l'étude, d'ici à l'échéance fixée à la mi-octobre pour la procédure et que Madame le Maire s'est rendue trois fois sur le site depuis le premier débat en Conseil Municipal avant la période estivale.

A ce titre, certains salariés ont fait part de leurs regrets de voir ce sujet mis en lumière publiquement, créant une inquiétude supplémentaire pour les salariés et les clients.

11.2 – Monsieur TRAPIER demande que lui soient communiqués les chiffres de la délinquance, transmis par le Directeur de la Sécurité Publique, afin de vérifier l'augmentation des cambriolages sur la période d'été.

Madame GIRARD trouve surprenante cette demande, alors qu'en six années de mandat précédent, Monsieur TRAPIER n'a jamais communiqué ces éléments au Conseil Municipal.

Monsieur GROUPIERRE rappelle les actions mises en place, avec notamment les effectifs de la PM portés à 8 personnes (plus une secrétaire), la mise en œuvre d'un diagnostic de la sécurité (en lien avec la préfecture et le commissariat de VALENCE) et donne les dernières statistiques connues, qui seront par la suite communiquées trimestriellement.

Monsieur TRAPIER constate que les chiffres sont en augmentation. Madame GIRARD clôt le débat en rappelant que si les chiffres augmentent c'est aussi parce qu'aujourd'hui on porte plainte et que la communication se fait sur la réalité.